



ARRETE N° 2026-318
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Déploiement de la Fibre optique
Place Albert Sorel et cours Albert Manuel
Les 13 at 14 Avril 2026

Monsieur le Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 22136,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU la demande de la Société AXIANS Fibre Normandie – 80 Impasse Anne Sylvestre – 50000 SAINT-LO, afin d'effectuer des ouvertures de chambres Télécom, pour raccorder à la fibre optique une antenne 4G/5G pour le compte de Free, Place Albert Sorel et dans la contre-allée Cours Albert Manuel, Lundi 13 Avril et Mardi 14 Avril 2026, environ 2h00 par chambre, dans la plage horaires allant de 8h00 à 18h00,

ARRETE

ARTICLE 1 : La Société AXIANS est autorisée à effectuer des ouvertures de chambres Télécom, pour raccorder à la fibre optique une antenne 4G/5G pour le compte de Free, PLACE ALBERT SOREL et dans la contre-allée COURS ALBERT MANUEL, LUNDI 13 AVRIL et MARDI 14 AVRIL 2026, environ 2h00 par chambre, dans la plage horaires allant de 8h00 à 18h00.

ARTICLE 2 : Circulation et stationnement, aux dates et horaires cités dans l'Article 1 :

- La circulation est maintenue et ne sera pas perturbée.
- Le stationnement pourra être interdit selon besoin, au niveau des chambres Télécom.

ARTICLE 3 : Mise en place d'une signalisation réglementaires, avec selon les lieux d'interventions, la mise en place d'un périmètre de sécurité et affichage du présent Arrêté, par les Sociétés intervenantes.

ARTICLE 4 : Aucun terrassement ne sera effectué par la Société intervenante, pendant les travaux.

ARTICLE 5 : L'accès aux Services de Secours et de Police, sera maintenu par la Société intervenante, pendant les travaux.

ARTICLE 6 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique et du Centre de Secours, à la Police Municipale et Axians, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 3 Avril 2026

Le Maire,

Nicolas PUBREUIL